

Concept :

planification de l'avenir pour l'Association Cerebral Suisse

Le 18 novembre 2017, l'Association Cerebral Suisse prévoit de réaliser, pour son propre compte, une planification de l'avenir suivant les principes de la PPA (Planification personnelle de l'avenir). La manifestation s'intitulera « L'Association Cerebral s'offre une planification de l'avenir pour son jubilé. »

1. Situation initiale

L'Association Cerebral est une organisation faîtière qui innove dans le développement de projets et prestations de services pour les personnes en situation de polyhandicap ou de handicap moteur d'origine cérébrale. Durant la phase stratégique de 2015 à 2018, elle mettra à exécution le projet « Planification personnelle de l'avenir » dans le but de diffuser ce concept dans toutes les régions de Suisse.

En guise de préparation au développement de la stratégie 2019 à 2023, le comité central de l'Association Cerebral Suisse entend cerner les besoins des associations régionales et de leurs membres. Un atelier proposé au niveau national doit permettre de tirer certains enseignements qu'il faudra intégrer ensuite à la stratégie 2019 à 2023.

Cet atelier s'appellera « Planification de l'avenir : prestations de services et projets de l'Association Cerebral Suisse », ou plus brièvement « Planification de l'avenir ».

2. Objectifs et groupes cibles

Cette manifestation aura pour but de déterminer les besoins et idées des membres des associations régionales et d'élaborer, sur cette base, des approches d'action concrètes pour le développement stratégique de l'Association Cerebral Suisse dans le domaine des prestations de services. Dans le même temps, les membres de l'Association Cerebral pourront se familiariser avec les méthodes de planification personnelle de l'avenir et l'approche sous-jacente centrée sur la personne. Cette attitude aide à faire face personnellement aux problèmes liés au handicap et facilite l'intégration sociale. Pendant l'atelier, les participant-e-s seront incité-e-s, qu'ils/elles soient ou non en situation de handicap, à défendre leurs intérêts et à jouer un rôle actif dans leur environnement.

Le nombre de participant-e-s à la planification de l'avenir est limité à 60 personnes. Idéalement, chaque association régionale devrait être représentée par un membre du comité ou un-e professionnel-le, une personne concernée ainsi qu'un-e proche d'une personne en situation de handicap moteur d'origine cérébrale. Devraient au moins être présents à l'atelier, pour le compte de l'organisation faîtière, le membre du CC en charge du

département Prestations de services et projets et la responsable Prestations de services et projets.

La composition des groupes et le choix des participant-e-s seront examinés selon les critères suivants :

- participation d'au minimum 1 et au maximum 3 représentant-e-s de chaque région de l'association régionale
- au moins un tiers des participant-e-s sont des personnes en situation de handicap moteur d'origine cérébrale
- au moins un tiers des participant-e-s sont des proches de personnes en situation de handicap moteur d'origine cérébrale
- la participation de professionnel-le-s intéressé-e-s est souhaitée
- les participant-e-s sont idéalement affilié-e-s à une association régionale, mais cela n'est pas une condition obligatoire étant donné que les besoins des futurs membres devraient également être cernés.
- afin de pouvoir bien cerner les besoins, il faut veiller à une répartition la plus équilibrée possible et à la représentation de tous les groupes d'âge, de la petite enfance à l'âge de la retraite.

Toutes les personnes qui ont envie de s'impliquer dans le développement de prestations de services et de projets de l'Association Cerebral peuvent se manifester pour participer à l'atelier.

Le nombre de participant-e-s étant limité, la liste des invité-e-s sera dressée par la responsable Prestations de services et projets sur la base des critères susmentionnés, après quoi les invitations personnelles seront préparées.

3. Description de la planification de l'avenir

La planification de l'avenir Prestations de services et projets de l'Association Cerebral Suisse est structurée selon les principes de la planification personnelle de l'avenir et dirigée par Tobias Zahn, fondateur de l'association Winklusion. Il peut compter sur le soutien d'autres animateurs/trices qualifié-e-s en PPA, en situation de handicap ou non.

L'objectif de l'Association Cerebral Suisse est de parvenir à l'égalité, à l'autodétermination et à l'inclusion des personnes en situation de handicap moteur d'origine cérébrale. Sur cette base, des idées de projets et de prestations de services seront générées et rassemblées dans le cadre d'un processus collectif. Les idées seront examinées et évaluées en commun.

Lors de l'atelier, une traduction simultanée de l'allemand vers le français sera assurée.

La planification de l'avenir aura lieu le 18 novembre 2017 de 9h à 16h dans les locaux du restaurant bio de la VEBO à Oensingen.

4. Assurance qualité et documentation

Un procès-verbal photographique et un procès-verbal écrit de la planification de l'avenir seront établis. Après la manifestation, les participant-e-s auront la possibilité de communiquer leur opinion au moyen d'un questionnaire. Un rapport initial sera élaboré, lequel renfermera les conclusions de la planification de l'avenir qui seront intégrées à la planification de la nouvelle stratégie par le comité central.

5. Financement

La planification de l'avenir est réalisée sous la forme d'une formation journalière pour les personnes en situation de handicap et leurs proches, avec le financement partiel de l'OFAS. Le solde est financé au moyen de provisions affectées à la PPA.

Mcuk, Soleure 30.5.2017